ART. 10 SEXIES H N° **403**

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 403

présenté par Mme Rist, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Rapporteure générale)

ARTICLE 10 SEXIES H

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 10 *sexies* H, introduit au Sénat, qui étend le dispositif d'exonérations de cotisations sociales employeurs pour l'embauche de travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi dit « TO-DE » aux coopératives agricoles de conditionnement de fruits et légumes.